



LA CHARTE DU VÉTÉTISTE

De mes comportements d'aujourd'hui, dépend mon accès de demain.

Voici quelques règles de bon sens à appliquer :

1. Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces
2. Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, je maîtrise ma vitesse en toute circonstance
3. Je respecte la faune et la flore, les activités des sylviculteurs, et ne laisse ni traces ni déchets
4. Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés
5. Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers

Respect du sentier

- En randonnée, restons sur le sentier. Soyons attentif à la trace et à ses abords : roulons de manière à ne pas détériorer l'intégrité du sentier.
- Le VTT est une activité technique. Ne cassons pas les virages en descente, respectons les limites des sentiers sans faire de coupes, et évitons les dérapages, cela accélère de façon irréversible l'érosion.
- Après une période de pluie, évitons de parcourir les secteurs boueux : rouler sur un sentier boueux provoque une érosion accrue de celui-ci, et au fil du temps, un élargissement inutile et dommageable.
- Ne réalisons pas de travaux non autorisés sur un sentier : assurons-nous d'avoir l'autorisation des propriétaires avant toute action.
- Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération,



Respect des autres usagers

- Adeptes du VTT, nous partageons les sentiers avec les randonneurs pédestres et les cavaliers. N'oublions pas que les vététistes n'ont jamais la priorité. Ils doivent céder le passage aux randonneurs et aux cavaliers.
- Ralentissons lorsque nous approchons d'autres usagers du sentier et annonçons-leur poliment notre présence avec un petit « bonjour »
- Roulons lentement lorsque la visibilité est réduite, ou bien lorsque les sentiers sont fréquentés afin de ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs du sentier ainsi que la nôtre. Soyons courtois.
- Renseignons-nous sur les périodes de chasse. En période de chasse, évitons si possible les traversées de battues.

Respect de la nature

- Ne jetons pas de détritrus en pleine nature (emballages de barres céréalières, chambres à air, sacs plastiques...). Gardons-les dans nos sacs jusqu'à la prochaine poubelle. N'ayons pas peur de ramasser les détritrus oubliés par d'autres usagers.
- Ne dérangeons pas la faune. N'effrayons pas les animaux et respectons leur habitat.
- Préservons la flore de nos forêts et montagnes. N'arrachons pas de fleurs et ne cassons pas de branches.



VIGILANCE FEU DE FORET

5 niveaux de vigilance

En fonction des conditions météorologiques et de l'état de sécheresse de la végétation, l'accès au massif de GIRONDE est réglementé et peut être interdit. **5 niveaux de vigilance**, codifiés par des couleurs allant du vert (accès autorisé) au noir (circulation interdite) permettent, selon les périodes de l'année et les territoires, d'appréhender le niveau du risque.

Vert	Du 1/10 au dernier jour de février
Jaune	Du 1/03 au 30/09 : Prudence
Orange	Tout véhicule à moteur interdit de 14h à 22h sur les voies forestières ouvertes au public
Rouge	Promenade à pied ou à vélo interdite
Noir	Circulation interdite sur les routes

ACCÈS RÉGLEMENTÉS : INTERDICTIONS PONCTUELLES

NOUVEAUX NIVEAUX DE VIGILANCE	
	Du 01/10 au dernier jour de février
	Du 01/03 au 30/09 Prudence
	Tout véhicule à moteur interdit de 14h à 22h
	Promenades à pied ou à vélo interdites
	Circulation interdite sur les routes les plus exposées

Pour connaître le niveau avant de partir en forêt:

<https://www.feudeforet.org/carte-de-vigilance>

ou

<http://www.mairie-stjeandillac.fr/>